

27 jan 2023 -16:31

Appartient à Conseil des ministres du 27 janvier 2023

Renforcement de la sécurité des infrastructures critiques énergétiques

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi renforçant la sécurité des infrastructures critiques du secteur de l'énergie.

La loi relative à la sécurité et la protection des infrastructures critiques fournit un cadre préventif en vertu duquel les entités considérées comme des infrastructures critiques sont tenues de prendre des mesures de protection afin d'empêcher tout dommage.

La transposition de la directive européenne (UE) 2022/2557 relative à la résilience des entités critiques place toutefois la barre plus haut en termes d'exigences de sécurité, notamment pour le secteur de l'énergie. Au regard de la guerre en Ukraine et des actes de sabotage des pipelines de Nord Stream, la sécurité des infrastructures énergétiques est plus que jamais essentielle.

Les exploitants d'infrastructures critiques qui sont tenus de prendre des mesures de sécurité, peuvent, en raison de la nature et du délai parfois long dans lequel ces mesures doivent être mises en œuvre, perdre de vue le degré d'application final de ces mesures.

Pour y remédier, l'avant-projet de loi prévoit l'obligation, pour les exploitants des infrastructures critiques relevant du secteur de l'énergie, de réaliser désormais en plus des audits internes et externes.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be